

ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (2021-2022)
DE L'ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER, TENUE LE 8 FÉVRIER 2022 À 19 H 30
RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME « TEAMS » DE MICROSOFT

PRÉSENCES

Présent	Absent	Présent	Absent
X		X	
	Sophie Asselin, parent		Marie-Claude Turbide, enseignante
X		X	
	Martin Thiffeault, parent		Thérèse Schmocker-Babcock, enseignante
X		X	
	Andrée Morin, parent		Marie-Ève Desmarchais, professionnelle
X		X	
	Annie Nolin, parent		Gabrielle Faubert, soutien
X		X	
	Julie Moreau, parent		Myriam Lemire, directrice intérimaire
X		X	
	Laurence Schafroth, parent substitut		Danielle Blanchette, directrice adjointe
		X	
			Marie-Josée Michaud, représentante de la communauté

1. PRÉAMBULE

1.1 Accueil des membres

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

1.2 Nomination d'un(e) secrétaire

Danielle Blanchette est nommée secrétaire de la rencontre.

1.3 Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 31.

1.4 Insertion des affaires nouvelles et adoption de l'ordre du jour

(CÉBM.21-22.14)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Marie-Eve Desmarchais, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

(CÉBM.21-22.15)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Gabrielle Faubert, d'approuver le procès-verbal tel que rédigé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

Il n'y a pas de point de suivi.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. BUDGET RÉVISÉ DU SERVICE DE GARDE 2021-2022

La direction présente le budget révisé du service de garde. Elle explique les sources de revenus et les dépenses. Il y a équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses.

Un parent se questionne sur les mauvaises créances. La direction fera un suivi auprès de la technicienne du service de garde et fera un retour sur le portrait de la situation lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

(CÉBM.21-22.16)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Gabrielle Faubert d'adopter le budget révisé du service de garde 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BUDGET RÉVISÉ DE L'ÉCOLE 2021-2022

La direction présente le budget initial en parallèle avec le budget révisé. Elle précise qu'une correction a été apportée au déficit 2020-2021 en lien avec une prévision de revenus de 16 classes et non de 8 classes, le budget révisé en tenant compte. Des précisions sont données sur les annexes budgétaires afin d'optimiser les revenus pour plus de services aux élèves. Il y a équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses.

(CÉBM.21-22.17)

Il est proposé par M. Martin Thiffeault, appuyé par Mme Andrée Morin, d'adopter le budget révisé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 2022-2023

Le document de l'an passé a été révisé et reflète les tâches réelles accomplies par le personnel de soutien, le personnel professionnel et l'enseignante ressource. Pour 2022-2023, il est prévu de maintenir le niveau de service professionnel actuel, à savoir 5 jours par semaine en psychologie, 5 jours en orthophonie, 5 jours en psychoéducation. Le service à 5 jours de l'enseignante ressource sera aussi maintenu. Les services en éducation spécialisée et de préposés aux élèves handicapés seront ajustés en fonction des besoins des élèves. Une ergothérapeute-école devrait s'ajouter à partir de premier jeudi suivant la relâche, à raison d'un jour par semaine. Le dossier des mesures de contention et des diètes sensorielles sera ses priorités.

(CÉBM.21-22.18)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Julie Moreau d'approuver l'organisation des services complémentaires 2022-2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

8. CONSULTATION SUR L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

L'acte d'établissement confirme la vocation de l'école régionale, à savoir une école destinée aux élèves handicapés ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme ou de déficience physique grave et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde ou une déficience intellectuelle profonde.

(CÉBM.21-22.19)

Il est proposé par Mme Julie Moreau, appuyée par Mme Gabrielle Faubert d'approuver l'acte d'établissement de l'école régionale Brenda-Milner tel que présenté.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE CAMP D'ÉTÉ DU CENTRE HORIZON

Le Centre Horizon a fait une demande pour l'utilisation des locaux de l'école en vue de la tenue d'un camp d'été destiné aux jeunes handicapés âgés de 12 à 21 ans durant 6 semaines, soit du 4 juillet au 12 août inclusivement.

L'école propose qu'ils utilisent le gymnase, la salle polyvalente et la petite cour. Le centre Horizon utilisera son propre matériel et assurera le personnel nécessaire pour encadrer les jeunes inscrits et faire l'entretien des lieux. La direction propose de ne pas charger de frais au Centre Horizon puisqu'il n'y aura pas de frais associés à cette demande pour l'école et par souci de diminuer la facture des parents utilisateurs. Le camp sera offert de 9h à 15h. Il y aura un service de garde avant et après ces heures pour accommoder les parents. Ces derniers devront assurer le transport.

Un parent membre demande à la directrice du Centre Horizon s'il est possible de penser à un service pour les jeunes de 6 à 12 ans handicapés avec programmation adaptée pour l'été 2023. Mme Michaud s'engage à faire des démarches.

(CÉBM.21-22.20)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Julie Moreau, de prêter des locaux sans frais à l'organisme Centre Horizon pour la tenue d'un camp d'été destiné à 15 élèves maximum par semaine pour la période du 4 juillet au 12 août 2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION DE LA DIRECTION

10.1 Analyse de l'organisation scolaire

La direction résume les démarches entreprises avec le Centre de services. L'analyse des besoins de l'école et les pistes de solution à envisager ont été bien reçues et acceptées. Notamment, il est proposé de modifier l'horaire pour mieux répondre aux besoins des élèves et optimiser leur temps de disponibilité aux apprentissages. Pour se faire, les parents, le personnel, les ressources humaines, le service du transport et les syndicats seront consultés.

Bien qu'ils comprennent les enjeux pédagogiques, certains parents soulèvent des enjeux en lien avec l'heure du départ le matin ou celui du retour selon le choix d'horaire qui sera fait. La conciliation travail-famille pouvant être un défi important pour certains si les élèves quittent beaucoup plus tôt. On se questionne s'il n'était pas préférable pour les familles d'organiser une demi-journée par semaine sans cours plutôt que cinq jours par semaine en terminant plus tôt. Une analyse sera faite afin de trouver un équilibre entre les enjeux soulevés.

10.2 Covid

Les balises ont été modifiées depuis janvier. Il n'y a plus de fermeture de groupes. Le fait qu'il y a eu de nombreux élèves absents a permis à l'école que, malgré les absences du personnel, nous avons pu organiser les remplacements en déplaçant du personnel d'un groupe à l'autre quand les élèves étaient absents. Par contre, cette façon de faire a ses limites. Cela essouffle le personnel et peut déstabiliser certains élèves. Malgré tout, la situation est sous contrôle, mais il faut demeurer très vigilant. Notamment, les désinfections sont faites plus régulièrement.

10.3 Résultats du sondage du service de garde sur la semaine de relâche

Aucun parent n'est intéressé par l'offre proposée. Le service de garde sera fermé durant la semaine de relâche et le lundi de Pâques.

10.4 Bilan annuel 2020-2021

Le document est déposé à titre informatif, car il a été approuvé à la majorité par courriel, car les membres qui ne l'étaient pas en 2020-2021 se sont abstenus de voter.

10.5 Redécoupage Châteauguay - Léry

L'école régionale Brenda-Milner n'est pas touchée par le redécoupage. Le document est remis à titre informatif.

10.6 Critères d'inscriptions des élèves

Il n'y a pas de changement pour l'école régionale Brenda-Milner. Le document est remis à titre informatif.

10.7 Bain thérapeutique

Le système de chauffage est enfin réparé. La même pièce est brisée dans la partie peu profonde et elle sera réparée sous peu. Le bain est fonctionnel. Actuellement, les enjeux qui obligent à la fermeture du bain thérapeutique sont d'ordre sanitaire compte tenu de la situation avec le variant Omicron. Les horaires sont prêts, les vestes sont commandées. L'école demande que tous les élèves puissent porter une culotte/couche jetable.

10.8 Mesure 30810

Volet 1 / mobilier: Les demandes sont traitées à la semaine. Il peut y avoir des délais pour la fabrication du mobilier adapté et pour la livraison de la part des fournisseurs. Volet 2 / communication : une banque de matériel est faite par l'école afin de valider les besoins des élèves et de s'assurer de commander l'outil dont l'élève a réellement besoin. S'il y avait un délai de livraison, l'élève pourra continuer à utiliser l'outil prêté par l'école en attendant.

10.9 Ouverture d'un groupe

Il y aura l'ouverture d'un groupe dès que possible. Le défi est de trouver un enseignant.

11. COURRIER

Aucun courrier.

12. PARTICIPATION DES PARENTS

12.1 Comité de parents

On énumère les différents points abordés lors de la rencontre :

- Il est possible pour les membres parents de poser leur candidature dans deux districts, s'il y a des gens intéressés, ils peuvent en faire la demande.
- 20 avril : soirée reconnaissance des bénévoles.
- Mesure 30810.
- Transfert des dossiers entre les écoles.
- Réforme scolaire.
- Agrandissement d'écoles, dont l'école régionale Brenda-Milner.
- Nouvelle école à Léry
- 16 février : prochaine rencontre du comité.

13. VARIA

Mme Sophie Asselin mentionne que le conseil d'établissement est de plus en plus centré sur les vrais besoins et les préoccupations qui touchent l'école régionale Brenda-Milner.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 27.

Sophie Asselin
Présidente

Myriam Lemire
Directrice intérimaire